

Communiqué de presse

L'Opcommerce signe sa Convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 avec le Ministère du Travail

Paris, le 29 novembre 2023. La deuxième Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), signée pour la période 2023-2025 entre l'Opcommerce et le Ministère du Travail, s'articule autour de cinq axes prioritaires. Dans un contexte budgétaire contraint et d'augmentation du nombre d'entreprises relevant du champ professionnel de l'Opcommerce, qui est passé de 100 000 à 160 000 entre 2022 et 2023, les partenaires sociaux du commerce entendent s'inscrire, pour les deux ans à venir, dans une dynamique de consolidation des acquis et de qualité de service.

Axe 1

Consolider le développement de l'alternance d'un point de vue quantitatif et qualitatif, tant auprès des TPE/PME que des grandes entreprises, au service des branches professionnelles du commerce et en partenariat avec l'offre de formation.

Axe 2

Amplifier les actions de promotion des métiers dans une logique de branche et interbranches afin de faciliter les recrutements et l'intégration des jeunes dans les entreprises du commerce, mais aussi des adultes et des seniors, en partenariat avec les acteurs de l'orientation et de la formation.

Axe 3

Optimiser les outils de prospective emploi-formation et de certification professionnelle au service des branches professionnelles, des entreprises et des salariés du commerce afin de mieux anticiper l'évolution des emplois et des compétences d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Axe 4

Renforcer la proximité et le conseil aux entreprises en s'appuyant sur une offre de diagnostics RH à destination des entreprises et des salariés du commerce, avec le soutien des 20 branches professionnelles du commerce.

Axe 5

Déployer une offre de services dédiée à la transition écologique afin d'outiller les branches professionnelles et les entreprises au service d'un développement des compétences durable et inclusif.

Commentant cette annonce, Philippe BANSE, Président de l'Opcommerce, déclare : « A travers ces cinq axes prioritaires qui vont guider notre action jusqu'en 2025, nous avons deux défis à relever. Primo, le défi de la proximité avec les 160 000 entreprises du commerce, ce qui suppose de reconfigurer une offre de services pragmatique et accessible sur tout le territoire, y compris dans les DROM. Secundo, le défi de l'anticipation en matière de transition écologique, mais aussi d'intelligence artificielle. Ce sont deux dimensions que les branches professionnelles et les entreprises du commerce doivent absolument intégrer dès maintenant dans leurs enjeux de développement des compétences ».

Véronique ALLAIS, Vice-Présidente de l'Opcommerce, ajoute : « *Nous restons ambitieux, même si c'est un véritable challenge pour les partenaires sociaux de l'Opcommerce d'accompagner 160 000 entreprises du commerce, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2022, avec des moyens constants en 2023 et pour les deux années à venir. Il est évident que nous n'allons pas pouvoir faire plus que les trois années précédentes, qui ont été des années record, notamment en matière de développement de l'alternance, mais nous allons essayer d'aller vers plus de qualitatif. Aux deux défis de la proximité et de l'anticipation que nous devons relever, j'en ajouterais un troisième qui est transversal à nos cinq axes d'action prioritaires, celui de la promotion des métiers, notamment avec le déploiement de notre marque sectorielle commerce* ».

En savoir + :

[Télécharger les orientations stratégiques de l'Opcommerce - Vers 2025](#)

A propos de l'Opcommerce

L'Opcommerce est l'opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles* du commerce, qui rassemblent 160 000 entreprises et 1,7 million de salariés. Présent dans les 13 régions de l'hexagone et dans les DOM à travers 17 implantations territoriales, l'Opcommerce compte 420 collaborateurs qui accompagnent en proximité la performance des entreprises, contribuent à l'évolution professionnelle des salariés et facilitent l'insertion professionnelle des jeunes grâce au contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

En savoir + : www.lopcommerce.com

**Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail alimentaire non spécialisé ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; Coopératives de consommateurs ; Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie ; Entreprises de la filière Sports-Loisirs ; Entreprises du bureau et du numérique (commerces et services) ; Grands magasins et Magasins populaires ; Import-Export et commerce international ; Jardineries et graineteries ; Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé ; Négoce de l'ameublement ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie.*

Contact Presse

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@lopcommerce.com